

Evreux, le 23 JUIN 2015

**Délégation territoriale de l'Eure**

Service émetteur : Actions de Santé Publique

Affaire suivie par : Lucienne BERNARD

Courriel : lucienne.bernard@ars.sante.fr

Tél. : 02.32.24.87.59

Fax : 02.32.24.88.80

**DECISION**

Portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie ;

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 1114-1 et R. 1114-1 à R. 1114-17 ;

Vu le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 ;

Vu la circulaire n° DGS/SD1B/2006/124 du 10 mars 2006.

Vu l'avis de la commission nationale d'agrément réunie le 29 mai 2015 ;

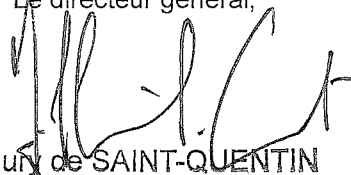
**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : est agréée au niveau régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une durée de cinq ans, l'association suivante :

Collectif Interassociatif Sur la Santé de Haute-Normandie  
31 rue de la Corderie  
76130 MONT SAINT AIGNAN

Article 2 : le directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures des départements de l'Eure-et de la Seine-Maritime.

Le directeur général,



Amaury de SAINT-QUENTIN